

Service de garde

Ce service est uniquement destiné aux situations qui ne peuvent attendre le retour de votre médecin généraliste. *Après 18h, les jours fériés et pendant le week-end*, veuillez contacter le service de garde au **1733**. Vous pouvez également *prendre rendez-vous* au poste de médecine générale (rue maria Thomée, 3 à ATH, près de l'hôpital) via le **0470/21.81.54** Ou vous rendre aux urgences de l'hôpital le plus proche.

L'équipe s'agrandit

Dès le 1er novembre, **une infirmière** viendra rejoindre les rangs de notre belle équipe et en fonction de son horaire, pourra vous recevoir à la maison médicale ou se déplacer en visite à votre domicile.

Elle s'occupera notamment des prises de sang, frottis, traitements des plaies, vaccinations, injections, bouchons d'oreilles. Elle réalisera également le suivi des patients chroniques pour, par exemple, le diabète, l'asthme/BPCO, insuffisance rénale.

liens utiles

 www.centreparalma.be

 <https://www.inami.fgov.be>



centreparalma@gmail.com



Rue de Mons 7/2
7970 Beloeil



069/84.26.11



De 8h à 12h et de 13h30 à 18h

**Chers patients, chères patientes,
dès le 1er novembre 2024
le centre Paralma devient**



**MAISON MEDICALE DE
BELOEIL**

Cette brochure est là pour vous informer sur le fonctionnement d'une maison médicale et sur les changements qui vont s'opérer dans notre établissement.

Le premier changement est le système de paiement. A partir du 1^{er} novembre 2024, nous passerons au système du paiement forfaitaire. Vous trouverez les informations nécessaires au verso de cette brochure. Si vous avez encore des questions, n'hésitez pas à nous contacter, nous nous ferons un plaisir de vous donner de plus amples informations.

Le deuxième changement est la construction de notre nouveau bâtiment, courant 2025, rue Dr Jadot à Beloeil.

Qu'est ce que le système de paiement forfaitaire ?

La maison médicale, la mutuelle et le patient signent un contrat. Ensuite la mutuelle verse chaque mois et pour chaque patient un « forfait » (ou montant fixe) à la maison médicale.

En d'autres termes, une fois que vous êtes inscrit grâce à ce contrat, vous ne devrez plus payer les consultations et les visites à domiciles effectuées par nos médecins et notre infirmière.

La seule condition est d'être affilié à une mutuelle.

Attention : Les actes techniques restent payants mais peuvent être facturés au tiers payant sur demande
les actes techniques sont , par exemple, les infiltrations, les ECG, les sutures, ...

Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait via un formulaire disponible à la maison médicale que vous pouvez remplir sur place ou chez vous. Vous devrez nous ramener ce formulaire dûment rempli avant le 1er novembre. Il est également disponible en téléchargement sur notre site internet.

Comment se désinscrire ?

Vous avez toujours la possibilité de vous désinscrire gratuitement en remplissant un formulaire de désinscription présent à la maison médicale sur demande. Votre désinscription s'applique dès le mois suivant et votre dossier médical vous sera remis pour votre futur médecin traitant.

Et Concernant les spécialistes (cardiologues, pneumologues, etc., ...) et les kinés ?

Les consultations chez les spécialistes et les kinés restent payantes à l'acte et le remboursement de votre mutuelle s'applique.

Et si je vais voir un médecin généraliste en dehors de la maison médicale?

Si vous optez pour le système de paiement forfaitaire, vous vous engagez (sauf exceptions très limitées) à ne plus consulter d'autres dispensateurs de soins que ceux de la maison médicale.

Si vous prenez *personnellement* l'initiative, vous ne serez pas remboursé par ces prestations.

Toutefois si vous avez un problème de santé urgent en dehors de nos heures d'ouverture ou si vous vous trouvez loin de la maison médicale (en déplacement pour le travail ou en vacances par exemple) vous pouvez consulter un autre prestataire de soins et notre maison médicale vous remboursera la consultation au montant mutuelle.

(à l'exception du ticket modérateur)

« la zone de non-remboursement est le rayon d'action de la maison médicale où vous n'obtenez un remboursement que si l'acte est effectué sur prescription de la maison médicale ou en dehors de ses heures d'ouverture »

J'ai une urgence! que faire ?

En cas d'urgence vitale (difficultés à la respiration, douleur thoracique, ...) Dirigez-vous sans attendre vers le service des urgences le plus proche ou contacter directement le **112**. Vous pouvez également contacter le secrétariat, nous vous redirigerons au plus vite.

Informations pratiques

Quels sont les horaires de consultation ?

La maison médicale de Beloeil est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h. Il est nécessaire de contacter le secrétariat avant votre venue pour que nous puissions soit fixer un rendez-vous, soit pour préparer d'éventuels documents dont vous auriez besoin.

Lors de votre prise de rendez-vous, il est également obligatoire de préciser si vous venez à plusieurs, afin que nous puissions adapter la plage horaire de la consultation au nombre de personnes qui seront présentes. Si vous ressentez le besoin d'avoir une consultation plus longue avec votre médecin, n'hésitez pas à demander une plus grande plage horaire.

Et pour les visites à domicile ?

Pour toute demande de visite à domicile, nous vous demandons d'essayer de nous contacter avant 10 heures. Les consultations au domicile du patient sont **prioritaires aux personnes ne pouvant ou ayant de grandes difficultés à se déplacer.**

Quels sont les horaires du secrétariat?

Le secrétariat est ouvert de **8h à 12h et de 13h30 à 18h du lundi au vendredi**. La secrétaire prend note de tous vos rendez-vous, demande d'ordonnance et messages à transmettre à votre médecin traitant. Elle peut également vous préparer divers documents dont vous pourriez avoir besoin (rapports, résultat d'imagerie, analyses, ...)

Le secrétariat est joignable au **069/84.26.11**